Le handicap sensoriel : vue et audition

□□ Résumé simplifié

Le handicap sensoriel touche la vue ou l'audition. Il va d'une gêne importante à une perte totale. On parle de personnes aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendantes, ou sourdaveugles.

□□ Handicap visuel

- Aides : canne blanche, chien guide, braille, logiciels de lecture d'écran, agrandissement, contrastes.
- Bons réflexes : se présenter en arrivant, dire quand on part, décrire ce qui est important, ne pas déplacer les objets, proposer son bras, ne pas caresser un chien guide.

□□ Handicap auditif

- Aides : appareils auditifs, implants, langue des signes française (LSF), lecture labiale, sous-titrage, transcription.
- Bons réflexes : se placer face à la personne, parler normalement et distinctement, avoir une bonne lumière, vérifier qu'on a été compris, utiliser l'écrit au besoin. La LSF est reconnue comme une langue à part entière depuis la loi de 2005.

⚖ Droits

Prestations et aides techniques par la PCH, mention « cécité » possible sur la CMI invalidité, accessibilité numérique et sous-titrage, aménagements à l'école et au travail.

À retenir

Une information accessible (sous-titres, description, contraste, langue des signes) bénéficie à tout le monde.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.

Revision #1
Created 2026-11-15 12:28:57 UTC by admin-etincelles72
Updated 2026-11-15 12:28:57 UTC by admin-etincelles72